

*Sous la direction  
de Bernard Dompnier*



*Collection Histoires croisées*

# LES CÉRÉMONIES EXTRAORDINAIRES DU CATHOLICISME BAROQUE

*Presses Universitaires Blaise-Pascal*



# LES CÉRÉMONIES EXTRAORDINAIRES

DU CATHOLICISME

# BAROQUE



Presses Universitaires Blaise-Pascal ©

*Collection "Histoires croisées"  
publiée par le Centre d'Histoire "Espaces et Cultures" (C.H.E.C.), Clermont-Ferrand*

*Préparation de l'édition : Christophe LAURENT*

*Illustration de couverture :  
L. Courtin, Cusset, lithographie extraite de l'Ancien Bourbonnais  
par Achille Allier, 1838.  
BCIU de Clermont-Ferrand, cliché UBP*

*Vignette : Peter-Paul Rubens, Triunfo de la Iglesia, 1626 (détail),  
Musée du Prado, Madrid*

*ISBN 978-2-84516-403-1  
Dépôt légal : premier trimestre 2009*

*Sous la direction  
de Bernard Dompnier*



*Collection Histoires croisées*

# LES CÉRÉMONIES EXTRAORDINAIRES DU CATHOLICISME BAROQUE

2 0 0 9

*Presses Universitaires Blaise-Pascal*



# LE CATHOLICISME, LA CITÉ, LA POLITIQUE

---

DEUXIÈME  
PARTIE



# ÉLECTIONS COLLECTIVES D’UN “PATRON ET PROTECTEUR”. MISES EN SCÈNE JÉSUITES DANS LES PAYS-BAS ESPAGNOLS

*Annick Delfosse*

**T**out au long du XVII<sup>e</sup> siècle, les Pays-Bas méridionaux vivent opprêssés par un lourd climat anxiogène qu’engendrent les incessantes agressions hollandaises et françaises. Le pays, déstabilisé, vit dans la peur et tente tant bien que mal d’affronter les *calamités* que ses habitants dénoncent sans relâche. Les stratégies de survie de type pragmatique sont légion. Elles s’accompagnent toutefois d’entreprises symboliques que magistrats et religieux mettent au point d’un commun accord<sup>1</sup>. C’est ainsi qu’une série de cités décident de se confier à la tutelle d’un saint patron afin de s’épargner les trop douloureux désastres de la guerre et de devenir, sous la protection de celui-ci, des villes invincibles. Lille en 1634, Aire-sur-la-Lys en 1636, la ville de Luxembourg en 1666 et le duché du même nom en 1678 choisissent la Vierge comme protectrice<sup>2</sup>. Le sénat d’Armentières préférera, en

243

1. Pour une analyse générale, Jean DELUMEAU, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l’Occident d’autrefois*, Paris, 1989.

2. Certaines de ces consécrations ont déjà fait l’objet d’analyses. Ainsi de la double consécration mariale au Luxembourg : Joseph MAERTZ, “Entstehung und Entwicklung der Wallfahrt zur Trösterin der Betrübten in Luxemburg, 1624-1666”, *Hémecht, revue d’histoire luxembourgeoise*, t. 18, n° 1, 1966 ; Frédéric RASQUÉ, “Luxemburg erwählt die Trösterin zur Patronin der Stadt”, *Hémecht* [...], t. 18, n° 3, 1966, p. 277-288, ainsi que Michel SCHMITT, “Die Erwählung Marias zur Landespatronin im Jahre 1678. Motivationen – Verlauf – Bedeutung”, *Hémecht* [...], t. 30, n° 2, 1978, p. 161-183. De même, le père Pierre DELATTRE, S.J., a consacré un opuscule à la consécration lilloise à l’occasion de son 300<sup>e</sup> anniversaire, *La Consécration de la ville de Lille à Notre-Dame de la Treille*

1664, faire de l'Ange gardien le patron tutélaire de la cité tandis que les habitants de Stadtkyll (1679) et Baasen (1682), deux places-fortes proches de Kronenburg, dans une enclave à l'extrême est des Pays-Bas, élisent par un vœu public saint François Xavier. Les élections – ou consécrations – sont peu nombreuses. Leur étude ouvre néanmoins d'intéressantes perspectives pour l'histoire des pratiques cérémonielles extraordinaires dans la mesure où elles ont été l'occasion de solennités d'une remarquable dramaturgie. À une angoisse profonde, elles offrent une réponse spectaculaire et n'hésitent pas à amplifier les effets de leurs mises en scène... À la douleur de la guerre et à l'humiliation de la défaite, elles répondent par une énergie débordante traduite par un décor luxuriant et opulent. Moments forts de la vie de cités en crise, ces consécrations sont le lieu d'une expressivité exacerbée et d'une puissante inventivité. Leur étude attentive doit intéresser l'historien qui interroge les mécanismes de la solennisation du culte tridentin, de la place accordée à l'émotion dans l'expression du sacré et des procédés mis en place pour générer une forte adhésion affective au message que ces cérémonies suggèrent. Les lignes qui suivent s'attacheront donc à analyser le caractère spécifique de ces élections, cérémonies "extraordinaires" tant en raison de leur indépendance par rapport au cycle liturgique annuel qu'en raison du caractère exceptionnel des causes qui en motivent l'organisation. Il s'agira de montrer en quoi elles proclament, sur un mode baroque, la force des pouvoirs locaux censés assurer l'ordre civil et religieux dans l'espace de la cité.

244

## ORGANISER

Les sources parvenues jusqu'à nous suggèrent que le phénomène de consécration relève, dans les Pays-Bas, d'une dynamique presque exclusivement jésuite. Les cérémonies connues ont en effet été principalement organisées à l'instigation des pères des collèges locaux qui ont œuvré en étroite collaboration avec les autorités civiles. Les Jésuites s'emploient ainsi à persuader magistrats, conseils royaux et gouverneurs de l'intérêt public d'un tel projet. À Lille, en 1634, le père Jean Vincart, originaire de la ville, se rend à une séance du magistrat pour demander l'organisation d'une consécration solennelle à Notre-Dame de la Treille, vénérée dans la collégiale Saint-Pierre et pour réclamer la collaboration des échevins. Il a été sollicité pour mener cette entreprise par les chanoines de ladite collégiale où il est prédicateur

---

par le majeur Jean Le Vasseur et le Magistrat, le 28 octobre 1634, d'après les papiers inédits des anciens jésuites, Lille, 1934. Notre étude se distinguera de ces travaux par l'analyse des enjeux cérémoniels et symboliques desdites solennités.

invité mais semble bien en être la principale cheville ouvrière. Le mayeur, Jean Le Vasseur<sup>3</sup>, se rallie manifestement avec enthousiasme à cette idée et les cérémonies sont fixées pour le 28 octobre suivant<sup>4</sup>. En 1636, le même Jean Vincart, alors déplacé auprès du collège d'Aire, soumet un semblable projet de consécration au magistrat de la cité : le 3 mai, la ville est consacrée par les autorités locales à Notre-Dame de la Panetièrre, honorée dans la collégiale Saint-Pierre où le jésuite prêche régulièrement<sup>5</sup>. À Luxembourg, en 1666, c'est encore un père jésuite, Alexandre Wiltheim, qui propose au gouverneur et au conseil royal de consacrer la ville à Notre-Dame Consolatrice des Affligés, une statue miraculeuse honorée dans une petite chapelle hors les murs, lieu de pèlerinage très fréquenté, dont il a la responsabilité<sup>6</sup>.

Ces requêtes se fondent sur des arguments soulignant la nécessité de garantir paix et ordre pour le bien de la ville. La consécration doit permettre d'affronter les assauts des armées hostiles, tenir éloignés les "fouets de la guerre"<sup>7</sup>, se prémunir des agressions hostiles ou se libérer du joug de l'ennemi<sup>8</sup>. Cependant, si les consécrations sont officiellement censées

3. Philippe GUINET a montré le militantisme dévot de ce personnage dans "Les chemins de la vie dévote dans les villes des Pays-Bas méridionaux au temps de la Contre-Réforme. Réflexions sur quelques exemples lillois, valenciennois et arrageois", dans Gilles DEREGRNAUCOURT (dir.), *Société et religion en France et aux Pays-Bas (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*, Arras, 2000, p. 443-452.

4. Archivum Romanum Societatis Iesu [ARSI], Gall.-Belg., vol. 32, *Litterae annuae explicitiores collegii Insulensis 1634*, p. 378-379. Jean Vincart a rédigé deux ans plus tard une description détaillée de l'événement dans son *B. Virgo Cancellata in insigni ecclesia collegiata D. Petri Insulae cultu et miraculis*, Lille, Pierre de Rache, 1636. Cet ouvrage connaît une traduction française par l'auteur lui-même à Tournai en 1671, réimprimée à Lille en 1874 (J. VINCART, *Histoire de Nostre-Dame de la Treille auguste et miraculeuse dans l'église collégiale de S. Pierre patronne de la ville de Lille, composée en latin par le P. Jean Vincart de la Compagnie de Jésus, traduite & augmentée en François par luy-mesme*, suivant la copie imprimée à Tournai par Adrien Quinqué en 1671, Lille, Leleu, 1874).

5. ARSI, Gall.-Belg., vol. 32, *Collegii Ariensis Annuae 1636*, p. 443.

6. Archives nationales du Luxembourg [A.N.Lux.], Reg. A.III (Gouvernement provincial du Luxembourg), vol. 13, f° 13 v<sup>o</sup>, Alexandre Wiltheim au gouverneur et au Conseil royal, [avant le 27 septembre 1666]. On connaît par ailleurs d'autres initiatives de la Compagnie qui, elles, ont été avortées. Ainsi, en 1655, un des échevins de la ville d'Anvers fait parvenir à l'évêque, Ambroise Capello, un mémorial adressé au magistrat par un père de la Compagnie de Jésus demandant aux édiles d'insister auprès de l'évêque pour que celui-ci érige l'Immaculée Conception en patronne de la ville. L'évêque, dominicain et farouchement anti-immaculiste, s'y refuse fermement (sur ces débats, voir Annick DELFOSSE, *La "Protectrice du País-Bas". Stratégies politiques et figures de la Vierge dans les Pays-Bas espagnols*, Turnhout, Brepols, à paraître).

7. "Nullum potuit tum pietati Cuius animis inferendae tum imminentibus pestilentiae, bellorumque flagellis procul arcendis, hac communi calamitate commentum accommodatus sacerdoti nostro occurere quam si Aria Virginis Panariae, senatorio in consessu devoveretur" (ARSI, Gall.-Belg., vol. 32, *Coll. Ariensis, op. cit.*, p. 443).

8. "[...] ita ut etiam eius soli miraculoso favori ac protectioni in tantis nuperorum bellorum motibus tanto hostiliorum armorum conatu et toties ab inimicis deliberata et conclusa huius civitatis

assurer des remparts spirituels destinés à protéger la communauté urbaine de la guerre et de ses fléaux, elles sont aussi étroitement liées à une volonté jésuite de relancer ou consacrer certaines formes locales de dévotion. C'est ainsi que, lors des élections de Lille et d'Aire, Jean Vincart fait enregistrer tous les membres des magistrats de ces villes dans les registres de confréries languissantes vouées aux Vierges de la Treille et de la Panetière<sup>9</sup>. Par ailleurs, le collège lillois obtiendra l'année suivante, grâce aux entreprises de son recteur, l'ancien provincial Florent de Montmorency, que l'empereur Ferdinand II et toute sa famille ajoutent leur nom à la liste des confrères. L'événement sera célébré en grandes pompes, ratifiant somptueusement le nouveau prestige de la Congrégation<sup>10</sup>. Ailleurs, à Armentières, le magistrat élève l'Ange gardien en patron de la ville à la suite de l'institution solennelle de la nouvelle sodalité jésuite qui lui est dédiée. Pour célébrer la création de cette congrégation, une procession, à laquelle le magistrat a activement participé, a eu lieu dans les rues de la cité au son des trompettes, des cymbales, des cloches et des bombardes. Neufs chars scénarisés ont été véhiculés de carrefours en places publiques et le *Te Deum* a été chanté dans l'église principale d'Armentières. Une semaine après ce spectaculaire événement, le magistrat décide de consacrer la cité à l'Ange tutélaire et s'inscrit, en corps, dans le registre de la nouvelle sodalité<sup>11</sup>. De la même manière, les voeux publics de Stadtkyll et Baasen entretiennent des liens étroits avec la création de sodalités vouées à saint François Xavier<sup>12</sup>. Les élections luxembourgeoises, de leur côté, confirment le formidable culte rendu à la Vierge Consolatrice qui, en raison des miracles dont elle est prodige, draine depuis 1625 un flux important de pèlerins dans sa chapelle à l'extérieur des murailles de la ville. Ces cérémonies ont donc partie liée avec le travail pastoral des pères de

obsidione" (A.N.Lux., Reg. A.III, vol. 13, f° 13 v<sup>o</sup>) ; "[...] agnita publiceque depraedicata protectione inter tam diuturnos bellorum motus et vicissitudines saepiusque intentatas minas ac structas, humano iudicio atque ope, alioquin inevitabiles insidias, ab hostili hactenus iugo, multisque aliiis calamitatibus praeservare benignissime dignata sit" (Archivio della Congregazione per le Cause dei Santi [ACCS], dossiers préparatoires non catalogués, approbation de Jean Hugues, archevêque de Trèves, 4 juin 1678, copie authentique).

**9.** "Viguerat in D. Petri aede principe ante aliquot saecula Beatissimae Matris cui Panariae [...] ; sed quod in humanis usu venit ut omnia temporis diuturnitate si non extinguantur omnino, admodum tamen labefiant, hic huius sodalitatis adeo antiquita erat religio ut de ea vix sereno fieret cum sacerdotis nostri industria factum est hoc primum vere ut languescens in Dei Matrem pietas refloresceret" (ARSI, Gall.-Belg., vol. 32, *Coll. Ariensis*, *op. cit.*, p. 442).

**10.** ARSI, Gall.-Belg., vol. 32, *Annuae collegii Insulensis 1635*, *op. cit.*, p. 392-393 ; J. VINCART, *Histoire de Nostre-Dame de la Treille [...]*, *op. cit.*, p. 120-124.

**11.** ARSI, Gall.-Belg., vol. 37, *Supplementum historiae Armentierensis [1660-1665]*, f° 41 v<sup>o</sup>-42 v<sup>o</sup>.

**12.** ARSI, Gall.-Belg., vol. 38, *Litterae annuae breviores provinciae Gallo-Belgicae [1681-1684]*, f° 35 r<sup>o</sup> et 37 r<sup>o</sup>.

la Compagnie. Elles soutiennent, ponctuellement mais spectaculairement, leurs entreprises de création ou de consolidation des structures d'encadrement des fidèles. Mouvements confraternels et sanctuaires de pèlerinage doivent sortir renforcés de la fastueuse célébration.

Pour rendre ce projet efficace et donner à ces cérémonies tout leur éclat, les pères jésuites mettent à la disposition de la cité leurs compétences scéniques : ils fournissent un nombre impressionnant d'élèves-acteurs, explorent toutes les possibilités techniques et émotionnelles de la mise en scène, démontrent une incroyable habileté à exprimer leur projet à travers un programme iconographique véhiculé par de nombreux décors, arcs de triomphes, spectacles pyrotechniques et autres chars de cavalcade... De tels préparatifs requièrent du temps et de l'énergie : il faut imaginer la mise en scène, faire répéter les élèves, construire et mettre en place les décors. Ces efforts sont considérables et participent du système pédagogique jésuite qui accorde une place de premier choix à l'expression théâtrale comme méthode éducative et pastorale. Cependant, il serait réducteur et erroné, nous semble-t-il, d'analyser l'événement comme seul lieu d'instruction pour le plus grand nombre. Les ambitions pédagogiques et pastorales de la Compagnie ne suffisent pas à expliquer leur investissement intensif dans l'organisation de ces cérémonies et l'on ne peut se contenter de voir en celles-ci un moyen "d'éduquer et catéchiser acteurs et spectateurs"<sup>13</sup>. Cette active participation démontre aussi la volonté des collèges locaux de proposer à la cité un projet politique. Nous verrons comment et en quoi.

Le pouvoir civil, enfin, n'est pas absent de l'organisation de ces solennités à laquelle, en vertu des décrets de la Congrégation des Rites, il collabore activement. Les magistrats, conseil provincial ou autres assemblées d'États, mènent une longue réflexion sur les préparatifs des cérémonies : les membres de ces corps décident des formules de l'élection, choisissent les symboles qu'ils y afficheront et déterminent la nature des ex-voto qui serviront de témoignages<sup>14</sup>... C'est avec eux, également, que sont fixées les dates et heures des célébrations, selon des critères qui, toutefois, nous échappent encore. Les sources sont muettes sur les raisons qui conduisent à ce choix et aucune de ces dates ne semble entretenir un rapport particulier avec le culte liturgique rendu au patron à élire. Tout juste pouvons-nous remarquer

**13.** François CADILHON, "Les processions jésuites en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles", dans Marc AGOSTINO, François CADILHON et Philippe LOUPES (dir.), *Fastes et cérémonies de la vie religieuse (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Pessac, 2003, p. 189-201.

**14.** A.N.Lux., Reg. A. IV (États du Luxembourg), vol. 26, *Registres aux protocoles*, f° 90 r° et 99 v°.

que de longs mois séparent parfois la décision de procéder à l'élection de la consécration elle-même. Cet important laps de temps s'explique, du moins en partie, par la nécessité de donner du temps aux organisateurs pour mettre au point l'ensemble de la cérémonie<sup>15</sup>.

## ÉLIRE

Le choix d'un saint patron est une tradition ancienne, remontant à la fin de l'Antiquité, qui se maintient jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle sous des formes locales et spontanées, échappant à tout contrôle de l'institution pontificale. En 1630, cependant, la Congrégation des Rites interdit ces initiatives dispersées et promulgue le décret *Pro patronis in posterum eligendis* qui réglemente et uniformise la pratique<sup>16</sup>. Désormais, chaque élection devra répondre à des normes strictes pour être avalisée par la Congrégation : le saint choisi comme patron sera officiellement reconnu par l'Église romaine et élu par les autorités civiles au nom de l'ensemble de la population, avec l'accord de l'ordinaire et du clergé local. Les cités expédieront à Rome un dossier, parfois épais, rassemblant les preuves du respect de ces normes et le soumettront à l'examen attentif de la Congrégation qui accordera ou non son approbation<sup>17</sup>. Le dépouillement minutieux des registres de la Congrégation des Rites est donc censé délivrer des renseignements utiles pour toutes les élections organisées après 1630. Ces registres fourmillent d'informations concernant les régions méditerranéennes de la chrétienté catholique où les villes et communautés ont élu un nombre considérable de nouveaux saints patrons<sup>18</sup>. Pour les Pays-Bas méridionaux cependant, ces registres ne sont guère diserts. Seules deux élections, celles de la ville et du duché de Luxem-

**15.** Il est possible que d'autres facteurs interviennent dans les processus de décision (calculs astrologiques, décisions économiques, influences politiques). Ces pistes doivent encore être défrichées.

**16.** Aloysius GARDELLINI, *Decreta authentica Congregationis Sacrorum Rituum*, 2<sup>de</sup> édition, t. 1, Rome, 1824-1826, p. 237, n° 705, Rome, 23 mars 1630.

**17.** La Congrégation des Rites consigne son aval dans des registres manuscrits, les *Decreta Sacrae Rituum Congregationis*, 52 volumes non numérotés qui couvrent les années 1588-1750 et reprennent l'ensemble des décrets de la Congrégation. Ils sont actuellement conservés, avec une importante partie des dossiers préparatoires, dans le dépôt privé d'archives de la *Congregazione per la causa dei santi* à Rome.

**18.** Jean-Michel Sallmann dénombre ainsi dans le seul royaume de Naples, entre 1630 et 1750, pas moins de 410 élections de nouveaux saints patrons au cours de 347 consécrations. Il peut ainsi mener une étude statistique analysant évolution chronologique, répartitions géographiques et choix dévotionnels. Il ne s'intéresse toutefois pas aux cérémonies elles-mêmes (J.-M. SALLMANN, *Naples et ses saints à l'âge baroque (1540-1750)*, Paris, 1994, p. 66 et sq.).

bourg, semblent y avoir été consignées<sup>19</sup>. Les dossiers y afférents ont également été conservés<sup>20</sup>. Le premier, concernant la consécration de la seule ville de Luxembourg en 1666, réunit des copies, authentifiées devant notaire, des approbations signées par le vicaire général de l'archevêché de Trêves ainsi que par le doyen rural, le gouverneur et le magistrat de la cité. L'ensemble de ces pièces répond aux exigences de la Congrégation et atteste, conformément à celles-ci, la volonté des autorités civiles et ecclésiastiques d'encourager et ratifier cette élection. Le 24 novembre 1668, la Congrégation approuve la consécration à la Vierge Consolatrice "dont les miracles ont été nombreux, particulièrement en ces temps de guerre entre les deux couronnes", manifestement encouragée par le fait que la ville ne disposait pas encore de saint patron<sup>21</sup>. Les pièces du second dossier sont, elles, destinées à convaincre la Congrégation du bien-fondé de l'élection de l'ensemble du duché en 1678. Les États du Luxembourg, principaux organisateurs de l'événement, ont rassemblé les signatures de chaque doyen rural de la province de même que celles de l'archevêque de Trêves et du prince-évêque de Liège, chacun ayant autorité sur une partie du duché. Ils ont par ailleurs obtenu que les magistrats locaux collectent les suffrages secrets des habitants de la province pour témoigner ainsi que l'élection a été désirée et consentie par l'ensemble de la population<sup>22</sup>. Les députés des États luxembourgeois peuvent donc envoyer le 10 mars 1679, un an après la consécration, un dossier complet et demander à Rome une approbation qu'ils obtiennent deux mois plus tard.

Des autres élections, en revanche, pas la moindre trace dans les archives de la Congrégation. Cependant, le silence de ces registres ne doit pas effrayer l'historien qui étudie les mises en scène du sacré dans l'espace de la cité. Ces registres, en effet, ne disent rien du faste de la fête et de ses modalités qui échappent au contrôle de la Congrégation et à la rigidité de ses dispositions. L'apparat même de la solennité conserve une véritable liberté permettant

**19.** ACCS, *Decreta Sac[rae] Rit[uum] Congr[egationis]*, vol. 1667-1668, 2<sup>e</sup> partie, f° 97 v°, Rome, 24 novembre 1668 et vol. 1679-1680, 1<sup>re</sup> partie, f° 47 r°, Rome, 6 mai 1679.

**20.** ACCS, dossiers préparatoires non catalogués.

**21.** "[...] per haver ricevuto infiniti beneficii e gracie [...] e particolarmente in tempo dell'ultima guerra tra le due Corone, alla cui cappella è concorso grande di Popolo e Pellegrini, havendo stabilito celebrarne la festa principale la 2<sup>a</sup> Domenica di settembre, tanto più che la detta Città non ha alcun Protettore" (ACCS, dossiers préparatoires non catalogués, avis de la commission aux membres de la Congrégation des Rites pour ratification, s.d., original).

**22.** "Nos Magistratus infranominatarum Urbium Ducatus Luxemburgensis et Comitatus Chinensis, secreta nostri respective populi suffragia scrutati sumus, et hoc publico instrumento singuli testamur hanc Electionem nostris nostrique populi suffragiis desiderari, approbari et de novo quanto opus est fieri" (ACCS, dossiers préparatoires non catalogués, déclaration des secrétaires des villes du duché de Luxembourg et comté de Chiny, février 1679, copie authentique).

différentes formes d'expressivité. À ces registres, nous préférerons donc les relations, parfois très précises, rédigées après l'événement pour en conserver le souvenir et (ou) en diffuser la description. Histoires et comptes rendus locaux, découverts pour la plus grande part dans les archives de la Compagnie de Jésus, disent en effet bien mieux l'articulation des différents dispositifs mis en place lors des cérémonies et dépeignent méticuleusement les éléments qui en accentuent la théâtralité : leur analyse permet donc de saisir le sens et la portée de telles pratiques cérémonielles.

L'élément essentiel du dispositif cérémonial de la consécration est la proclamation du vœu. Par celle-ci, la communauté urbaine élit en grandes pompes un patron et protecteur. L'événement est hautement solennel. Il a lieu dans l'espace sacré où la statue du saint dont on implore la protection est habituellement honorée ou momentanément installée. Le gouverneur de la cité, les officiers du roi et le magistrat occupent les premiers rangs. Ornent les lieux de riches tapisseries, festons, coussins et autres drapés luxueux sur lesquels peuvent être brodées au fil d'or les armes des différentes instances civiles présentes, comme c'est le cas à Luxembourg. À Lille, c'est un gigantesque lys à quatre faces, symbole tout à la fois de la ville et de la pureté mariale, qui se dresse devant l'autel de la Vierge : composée de deux cents cierges de cire blanche représentant chacun une rue ou place lilloise, l'installation proclame que toute la cité était dédiée à la Vierge<sup>23</sup>. Dans ces décors somptueux, un représentant de la communauté urbaine prononce à haute voix, au moment de l'offertoire, la formule du vœu. Parfois imprimée sur des feuilles volantes distribuées à travers la ville en des milliers d'exemplaires<sup>24</sup>, toujours transcrive sur des étendards ou des plaques d'argent faisant office d'ex-voto lui assurant une forte visibilité, cette formule est soigneusement choisie pour démontrer l'engagement de toute la communauté urbaine dans une relation contractuelle avec le saint élu. La cité s'engage à honorer perpétuellement le nouveau saint patron avec ferveur mais attend, en retour, une ferme protection tant que perdurera la dévotion<sup>25</sup>. Une fois le vœu solen-

**23.** "Ut in isto lilio urbis symbolo, tota ipsa urbs B. Virginis dicata constaret" (ARSI, Gall.-Belg., vol. 32, *Annae coll. Insulensis*, *op. cit.*, p. 378 ; J. VINCART, *Histoire de Nostre-Dame de la Treille* [...], *op. cit.*, p. 119).

**24.** ARSI, Gall.-Belg., vol. 32, *Annae coll. Insulensis* [...], *op. cit.*, p. 379.

**25.** Voyez par exemple les termes de l'élection provinciale de 1678 : "Sainte Marie mère de Jésus Consolatrice des Affligés, nous les trois Estats du Pays Duché de Luxembourg et Comté de Chiny avec tous les habitants du dit Pays Vous choisissons aujourd'hui en notre nom et celui de nos successeurs pour dame et patronne perpétuelle de toute la Province, et proposons fermement de vous honorer à toujours pour telle. Ce pourquoi nous vous supplions très humblement de nous recevoir en votre protection et de nous assister au temps de guerre, peste et famine et en toutes nos nécessités et adversités. Amen" (A.N.Lux., Reg. A. IV, vol. 26, f° 107 v°, 20 février 1678).

nellement prononcé, l'ex-voto sur lequel il a été gravé ou brodé est consacré par l'officiant et humblement déposé aux pieds de la statue du saint dont la protection est implorée. Les échevins qui ont en charge la garde de la ville déposent également, genoux pliés, les clés des portes des murailles désignant ainsi leur nouveau patron comme évident Gardien de leur cité.

## PROCLAMER

La proclamation du vœu, cœur des cérémonies de consécration, déploie donc un appareil symbolique globalement fixe. D'élection en élection, l'historien retrouve semblables gestes, paroles et objets : une promesse de culte perpétuel, la remise des clés et la consécration de l'ex-voto. Au temps central de la proclamation, cependant, s'ajoute un autre temps fort, celui de la procession : l'acte de la consécration est en effet répercute au-delà des murs de la chapelle dans l'espace même de la cité par des mises en scènes spectaculaires qui proclament l'importance et le sens de l'événement. Partout, menée par les élèves du collège richement vêtus et portant écussons ou flambeaux, une procession sillonne la ville en un "bel ordre" où s'affichent, selon les lieux, les magistrats, gouverneur, officiers royaux, représentants locaux du clergé régulier et séculier, eux-mêmes suivis des habitants de la cité venus participer en masse à l'événement – on distribue jusqu'à 40 000 hosties dans les paroisses de la seule ville de Luxembourg lors des festivités de 1678. La communauté urbaine est en marche et, de théâtre en char de triomphe, arbore les symboles de la nouvelle élection.

251

Ces proclamations solennelles dans le milieu urbain semblent caractérisées par leurs variantes et leur créativité. Les cérémonies de Lille et d'Aire, il est vrai, se ressemblent profondément. Et pour cause, elles ont le même organisateur, le jésuite Jean Vincart. Ici et là, la procession précède la consécration et part de l'hôtel de ville pour rejoindre la collégiale où elle est accueillie par le chapitre des chanoines. Les élèves du collège sortent en premier. À Lille, ils arborent des boucliers de bois doré, financés par les parents, où sont peints les titres des litanies de Lorette ; à Aire, ils portent armes et bombardes. Suit le magistrat, accompagné d'un héraut portant l'étendard brodé de la formule du vœu qui sera offert au moment de la consécration. La journée lilloise se clôture par l'illumination du jubé de l'église avec quantité de flambeaux qui forment les mots *Insula Civitas Virginis*, Lille, cité de la Vierge.

Les processions luxembourgeoises, dont on conserve de précieuses descriptions, sont sensiblement différentes. Là, tant en 1666 qu'en 1678, l'ordre s'inverse et la procession suit l'élection : le cortège quitte l'église jésuite où a eu lieu l'élection pour ramener la statue de la nouvelle patronne vers sa chapelle de pèlerinage, tout en s'arrêtant en différents lieux de la cité. Après avoir déposé l'ex-voto dans la chapelle, le cortège revient à l'église jésuite. Ces allers-retours entre église et chapelle jésuites sont fréquents dans l'histoire du culte à la Consolatrice : depuis l'institution du pèlerinage, elle a été à de nombreuses reprises transportée d'un lieu à l'autre au cours de cérémonies solennelles auxquelles participent régulièrement gouverneur et édiles.

La procession de 1666 est de loin la mieux connue : une description minutieuse a été consignée par une main que l'on pense être celle de l'investigateur de l'événement, le jésuite Alexandre Wiltheim<sup>26</sup>. La dramaturgie qui y est relatée, imaginée par les pères du collège, est éclatante. Le long de la procession sont tirés des chars triomphaux saturés de richissimes tapis de fils d'or rehaussés de broderies en argent et de floches dorées. Des élèves déguisés animent ces chars tandis que leurs congénères prennent place sur les théâtres dressés sur le chemin du cortège. L'espace urbain, envahi par ces décors et planté de châssis, plateaux et estrades, est momentanément métamorphosé : la façade de l'hôtel de ville, les carrefours importants et les murailles deviennent des lieux de scène. Cette dramaturgie a pour but de rendre particulièrement explicite le sens fondamental de la cérémonie de consécration : permettre à la cité de retrouver un ordre civil apaisé grâce à la tutelle d'une nouvelle protectrice. Tous les éléments du décor sont donc destinés à rappeler les symboles de l'élection, à représenter le passage du chaos de la guerre à l'ordre que permet le nouveau patronage marial et à célébrer ainsi la toute-puissance de la Vierge comme patronne de la cité. On verra dès lors, sur un char triomphal tiré par des chevaux somptueusement harnachés, la Vierge en habits de reine, richement parée ; à ses pieds, la suppliant, un élève du collège agenouillé incarne la ville de Luxembourg et est accompagné d'un génie qui tient en mains les clés de la ville. Sur le devant du char, une allégorie de la Victoire agite une couronne de laurier tandis que des Renommées proclament Marie patronne de la cité. À l'arrière de

<sup>26.</sup> A.N.Lux., Fonds Ansembourg, Reg. A. L., vol. 17, n° 613. La première partie du document est perdue. Le texte a été traduit en allemand par M. BLUM, *Sammlung von Aktenstücken zur Geschichte des Gnadenbildes Maria der Trösterin der Betrübten zu Luxemburg*, 1917, p. 161-170. Une traduction française, probablement contemporaine de l'événement, se trouve sous forme manuscrite au Rijksarchief van Antwerpen, Fonds jésuite, vol. 1685, non folioté.

ce même char, assis sur un tas d'armes, se traîne Mars, le dieu de la guerre, enchaîné et le visage sombre.

Dans un premier temps, la procession s'arrête à une série de stations tragiques. Sur ces théâtres, se mêlent coups de feux, roulements de tambours, fumée épaisse des torches, cris et pleurs. À l'hôtel de ville, au pied d'une Vierge trônant au milieu du décor, les élèves du collège jouent la peur et l'effroi. Tremblants, mimant la fuite, ils tentent de se détourner d'ennemis terrifiants. Mars, d'un côté, les menace avec sa cohorte armée tandis que de l'autre, les incarnations de la famine, de la peste et de la pauvreté brandissent des torches flambantes. Plus loin, c'est au tour de la reine Esther de s'écrouler au pied du roi Assuérus en implorant la grâce pour son peuple. Type vétéro-testamentaire du personnage de la Vierge, Esther annonce la fonction mariale de "patronne" qui prend en charge son peuple, intercède en sa faveur et s'oppose sans crainte à ses ennemis<sup>27</sup>. Au retour de la chapelle de pèlerinage, où l'assemblée a déposé l'ex-voto et chanté les louanges de la Vierge sous des arcs de triomphes érigés pour l'occasion aux armes de la cité, du gouverneur et du monarque espagnol, le cortège revient jusqu'à l'église jésuite en passant par les mêmes lieux et trouve les scènes transformées. Là où Esther se prosternait devant Assuérus, Judith se tient debout, une épée ensanglantée en main, suivie de sa servante qui tient la tête d'Holopherne ruisselante de sang. Une Victoire brandit une couronne de laurier au-dessus de sa tête et les habitants de Béthulie accourent de partout pour la féliciter, les uns brûlant des parfums, les autres lui portant des corbeilles de fleurs. L'allégorèse est simple mais éloquente : modèle d'héroïsme, Judith préfigure la Vierge protectrice qui combat avec une volonté ferme l'adversaire de son peuple agressé et offensé<sup>28</sup>. Revenu à l'hôtel de ville, le cortège peut enfin admirer la victoire de la Vierge sur la guerre, la famine et la peste, interprétée par les élèves du collège : Mars et ses soldats gisent à terre, leurs armes à leurs pieds, tremblant de tout leur corps. Les autres fléaux et furies de l'Érèbe sont prostrés au milieu de la fumée de leurs torches éteintes, terrassés par d'implacables coups de fouet. Des tours résonnent dorénavant des mélodies festives qui chantent le triomphe de la nouvelle patronne de la ville, tous les collégiens l'acclamant au cri de *Vivat !*

**27.** Veronika TRENNER, "Ester", dans Remigius BAÜMER et Leo SCHEFFCZYCK (dir.), *Marienlexikon*, Eos Verlag, t. 2, 1989, p. 403-404.

**28.** Genoveva Nirz, "Judit", dans R. BAÜMER et L. SCHEFFCZYCK (dir.), *Marienlexikon [...], op. cit.*, t. 3, 1991, p. 451-453.

En 1678, la solennité fut, semble-t-il, à nouveau somptueuse : la décoration des théâtres dressés sur le chemin, les voitures qui suivent la procession, les habits des acteurs, la couronne de diamants qu’arbore la Vierge, tout paraît d’un incroyable luxe<sup>29</sup>. Prolifèrent les chars de triomphe, les arcs, les portiques, les trophées et les avant-scènes, chacun offrant des spectacles édifiants dont, malheureusement, aucune description ne nous est parvenue<sup>30</sup>. Quoi qu’il en soit, ces évocations d’un décor opulent donnent à penser qu’une nouvelle fois, ces cérémonies ont usé du sensible jusqu’à saturation. À chaque consécration en effet, le paraître et le faire-voir triomphent. Les effets visuels sont spectaculaires : les ors et tissus précieux abondent, le sang apparaît sur la scène, la fumée vient opacifier les lieux, les torches et cierges sont démultipliés, les spectacles pyrotechniques explosent.

Par ailleurs, l’ouïe des spectateurs est particulièrement sollicitée sans qu’il soit possible toutefois de déterminer l’exacte nature de l’environnement sonore qui caractérise ces cérémonies. La musique est indéniablement présente mais les constats qui le laissent percevoir sont laconiques. Aussi doit-on se contenter d’apprendre que les messes d’élection sont chantées “avec une très belle musique”<sup>31</sup> et, qu’au-delà de l’espace sacré, flûtes et trompettes résonnent à travers toute la ville alors que de “suaves harmonies” sortent des chars<sup>32</sup>. Peut-être des œuvres sont-elles composées pour l’occasion comme cela se faisait pour les pièces de théâtre jouées chaque année au collège. D’éventuelles partitions cependant, il ne reste guère de trace<sup>33</sup>. Les sources ne sont point avares, en revanche, de commentaires sur les sons présents au cours de ces solennités. L’historien perçoit la fonction centrale, bien qu’il ne puisse l’appréhender avec précision, d’un univers bruyant où se mêlent battements de cloches, chants, cris, coups de canons, roulements de tambours, détonations de bombes, pétarades de feux d’artifice, etc. Les manifestations tonitruantes sont légion et, outre l’expression éclatante d’une joie col-

**29.** *Histoire de Notre-Dame de Luxembourg, honorée sous le titre de Consolatrice des Affligés dans la chapelle des P. de la Compagnie de Jésus, nouvelle édition corrigée par un père de la même compagnie*, Luxembourg, Veuve J.-B. Kleber, 1769 [1<sup>re</sup> éd., 1724], p. 82-83.

**30.** Les *litterae annuae* de la province Gallo-Belgique de l’année 1679 de même que le registre des protocoles des États de Luxembourg annoncent tous deux en annexe un compte rendu détaillé de ces cérémonies. Ces comptes rendus demeurent partout introuvables.

**31.** Voir par exemple J. VINCART, *Histoire de Notre-Dame de la Treille [...]*, op. cit., p. 117.

**32.** ARSI, Gall.-Belg., vol. 32, *Coll. Ariensis [...]*, op. cit., p. 443 ; vol. 37, *Suppl. Hist. Arment. [...]*, op. cit., f° 41 v<sup>o</sup> ; A.N.Lux., Fonds Ansembourg, loc. cit., f° 1 r<sup>o</sup>.

**33.** La musique écrite pour les processions et drames jésuites a généralement disparu. Pour quelques pistes bibliographiques, cf. T. Franck KENNEDY, “Jesuits”, dans *The New Grove Dictionary of Music et Musicians*, 2<sup>nd</sup> éd., vol. 13, New York, 2001, p. 19-21.

lective, assument différentes fonctions. Elles donnent d'abord le signal du début des festivités et invitent la population à y participer : des carillonneurs sont payés pour faire sonner les grosses cloches de la cité ; d'autres préfèrent battre le tambour. Ce tintamarre soutient ensuite clairement les procédés dramatiques, invitant selon les besoins à la peur, au silence respectueux ou à l'allégresse. À Luxembourg, depuis les tours des hautes galeries élevées devant l'hôtel de ville, Mars victorieux fait retentir la charge des trompettes tandis que la peste joue du fracas des feux d'artifice. Au-dessous de la scène, des soldats de la garnison alignés frappent leurs tambours. Sur les tréteaux et dans la foule, on tremble. Il semble également que ces éclats sonores servent de guide de lecture à l'enjeu cérémonial et proclament ce qui n'est pas toujours visible<sup>34</sup>. Ainsi, à Luxembourg toujours, tant en 1666 qu'en 1678, lorsque les clés sont offertes à la Vierge après la lecture du vœu, la clamour des canons et le timbre des trompettes résonnent à l'extérieur de l'espace sacré pour annoncer l'événement à la foule bruissante qui attend dehors<sup>35</sup>. La communauté sait que, désormais, la Consolatrice a été officiellement élue patronne et protectrice. Le son tonitruant investit alors une fonction de proclamation. Par ailleurs, il produit, au-dehors, c'est-à-dire dans l'espace civil, les mêmes effets qu'a provoqués la formule, au-dedans, dans l'espace sacré. Aussi la foule peut-elle participer, à son tour, à l'émotion qu'a suscitée, dans l'église, la formule d'élection. Il semble bien que la voix de l'orateur et les manifestations sonores, même non musicales, partagent un même pouvoir : celui de bouleverser et d'entraîner une adhésion spontanée.

Les sens sont donc véritablement surexcités pour parler au cœur des spectateurs, les faire pleurer, frémir et se réjouir. Le fidèle qui assiste à la consécration est invité à vivre l'émotion que les dramaturgies suggèrent : cette

**34.** Sur la musique et les sons comme guides de lecture de l'espace urbain, voir Florence ALAZARD, *Art vocal, art de gouverner. La musique, le prince et la cité en Italie à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris-Tours, 2002. Émilie CORSWAREM et Annick DELFOSSE, "Les ruptures du quotidien sonore : une stratégie de pouvoir ?", dans Laure GAUTHIER et Mélanie TRAVERSIER (dir.), *Mélodies urbaines. La musique dans les villes d'Europe (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, p. 45-65.

**35.** "Reverendissimus Abbas [...] ad populum convertit, et clavis primum a D. Praeposito unum flectente genu, simul cum pelvi accepit atque in Scabello quod Excellentissimi D. Gubernatoris insignibus erat ornatum holoserice pulvinari imposuit. *Eodem momento currulum tormentum fragor ex moenibus exauditus est*" (A.N.Lux., Fonds Ansembourg, *loc. cit.*, f° 1 r°) ; "Tout le monde touché jusqu'aux larmes, souscrivit à ce que l'Orateur venoit de prononcer. Les Trompettes & les Instrumens annoncèrent *au dehors* ce qui se passoit à l'Eglise. Les Congréganistes [...] y répondirent par trois décharges, qui furent le signal pour le Canon des remparts. Le bruit du Canon mêlé au son des cloches, fit sur la multitude incroyable de monde qui remplissait la place & les environs de l'Eglise, le même effet que la *Formule* prononcée avoit produit sur tout l'Auditore. Il y en eut peu qui ne donnaient des marques de la douce joie qui remplissoit leurs coeurs. Tous se sentirent émus" (*Histoire de Notre-Dame de Luxembourg [...] op. cit.*, p. 85). Nous soulignons.

émotion lui offre l'occasion d'une médiation avec le sacré. Il est plongé, avec toute la communauté urbaine, dans la force d'une dévotion du sentiment, de l'émoi et de l'effusion. Les larmes coulent, les acclamations explosent : *Vivat !* La religiosité qui empreint l'élection est expressionniste et affective. La démonstration n'est jamais méthodique et rationnelle mais enivrante et passionnée. Elle enflamme les coeurs pour démontrer la force de la tutelle du nouveau patron, visiblement puissante et efficace. Mars s'effondre et la cité peut se réjouir d'une paix retrouvée. S'inscrit alors durablement dans les représentations locales l'assurance de la toute-puissance de leur saint patron, rappelée au bon souvenir de chacun lors de certaines occasions ponctuelles. Ainsi, les 6 et 7 septembre 1679, les écoliers du collège de Luxembourg mettent en scène, pour la fête de la remise des prix, un drame destiné à dresser le "portrait de la protection de la très-sainte Vierge Mère de Dieu"<sup>36</sup>. La pièce est dédiée à ceux-là même qui, l'année précédente, ont pris la décision de consacrer le duché à la tutelle mariale : les membres des États de Luxembourg se voient ainsi loués pour le zèle et l'admirable piété qu'ils ont démontrés en prenant l'initiative de faire du duché la "Province de Marie"<sup>37</sup>. Le drame a pour principal argument la figure de Jean Damascène, soutenu par la Vierge dans sa lutte contre l'iconoclasme. Cependant, le ballet en deux mouvements qui sert d'interlude au drame donne à voir le Luxembourg, attaqué de tous côtés, implorant le secours de la Vierge, sa protectrice et patronne, "qui l'anime au combat et le rend victorieux de ses ennemis"<sup>38</sup>. Les génies de la Province, forts du soutien marial, s'emparent des armes des ennemis et les amassent en un immense trophée qu'ils dédient à Marie. Les Jésuites inscrivent alors la Vierge dans une métaphore guerrière et assurent ainsi sa toute-puissance protectrice<sup>39</sup>.

## IDÉALISER

Les cérémonies qui accompagnent les consécrations urbaines disent, sur un mode antagoniste à l'intériorité et à la rationalité, la puissance tutélaire de Dieu et de son cortège de saints. Elles disent aussi, en démontrant ostens-

**36.** *S. Jean Damascène. Le portrait de la protection de la très-sainte Vierge Mère de Dieu, dédié à Messeigneurs les députez ordinaires des Trois Etats du Pays, Duché de Luxembourg & Comté de Chiny. Représenté par les Ecoliers du Collège de la Compagnie de Jésus à Luxembourg, le 6 & 7 de septembre 1679, à deux heures*, Metz, Nicolas Antoine, 1679.

**37.** *Ibid.*, p. 2.

**38.** *Ibid.*, p. 4.

**39.** Sur les traits guerriers attribués par la Compagnie de Jésus au personnage marial, voir A. DELFOSSE, *La "Protectrice du País-Bas" [...] , op. cit.*

siblement la piété des autorités qui dominent le pays, la force de celles-ci. Ces solennités, au cours desquelles une ville ou une province noue une relation privilégiée avec un saint protecteur, ont un sens qui déborde indiscutablement la seule dévotion au nouveau patron : elles doivent exalter un pouvoir civil et ecclésiastique solide, capable de trouver les moyens utiles pour garantir l'ordre et la paix. Elles sont donc aussi un lieu d'idéalisations politiques : la pompe éclatante de la cérémonie, l'importance des dignitaires présents, l'exposition ostensible et répétée des armoiries de la cité, du gouverneur ou du roi, les rassemblements de foule, tout doit démontrer la vitalité de la cité et de l'église locale dans un contexte de crise. On remarquera qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, au cœur des guerres qui opposent l'Espagne à la France, le pouvoir monarchique espagnol y est remarquablement célébré. À Armentières, sur un des multiples chars qui structurent la procession d'investiture de la sodalité à l'Ange gardien, destiné à devenir une semaine plus tard le patron de la ville, les spectateurs peuvent admirer le tableau suivant : au milieu du chœur des Principautés, menant les villes et les royaumes, l'archange Michel, protecteur de l'Espagne, élève une pyramide qu'il couronne de lauriers "pour désigner la gloire et l'éternité qu'il offre aux sujets de la Monarchie"<sup>40</sup>. Cinq ans plus tôt, l'Espagne a été humiliée par le traité des Pyrénées. Sa déroute est cuisante et révèle sa faiblesse. Le roi a cédé à Louis XIV une part importante de ses possessions et les Pays-Bas ont alors perdu l'Artois, Gravelines et une douzaine de forteresses. À quelques kilomètres d'Armentières, les territoires naguère espagnols sont devenus français. La frontière du pays adverse s'est donc dangereusement rapprochée de la ville. De "gloire et d'éternité", il n'est plus guère question... Pourtant, la cérémonie en célèbre encore la promesse et réaffirme la puissance espagnole. De la même manière, à Luxembourg, tant en 1666 qu'en 1678, les armes du monarque sont affichées partout où s'arrête le cortège tandis que le gouverneur de la province, qui incarne l'autorité royale, est présent à chacune de ces cérémonies : tout rappelle la domination espagnole sur le pays alors que les troupes françaises, présentes dans les forteresses de Montmédy, Thionville et Daimvilliers que leur a cédé le traité de Pyrénées, multiplient les incursions dans le duché.

<sup>40.</sup> "Spectabatur in 3<sup>o</sup> curru chorus Principatum qui praesunt Regnis et Urbibus ; apparebat in eo Tutelaris protector Hispaniae, erigens altam pyramidem, quam et lauro coronabat ad designandam gloriam atque aeternitatem quam procuraturus esset subditis istius Monarchiae" (ARSI, Gall.-Belg., vol. 37, *Suppl. Hist. Arment.* [...], *op. cit.*, f° 41 v°).

Les mises en scène, les décors et les enjeux de ces cérémonies de consécration font de ces solennités des lieux follement baroques, passionnément baroques<sup>41</sup>. La notion est controversée, on le sait. Émoussée à force d'utilisations parfois abusives, elle est devenue un passe-partout commode permettant l'interprétation de toute forme d'expressivité tourmentée et exacerbée. Par ailleurs, même lorsque sa définition est recentrée dans le temps particulier du contexte post-tridentin, il arrive d'oublier que la culture baroque ne se confond pas absolument avec l'ensemble des modes d'expression choisis par la Réforme catholique. Si l'on admet toutefois qu'au-delà d'une catégorie esthétique employée dans le domaine des arts plastiques, le baroque désigne un outil stratégique destiné à affirmer, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la gloire de Dieu et le triomphe de l'Église romaine par une intense théâtralité entraînant l'adhésion des fidèles, alors il est pertinent de définir ces processions comme baroques. Dans les Pays-Bas méridionaux, frontières de la catholicité, les élections déploient une énergie débordante à créer un univers d'images qui doit capter l'attention des participants, mobiliser leurs sens et les contraindre à adhérer avec enthousiasme à l'exaltation d'un vigoureux catholicisme réformé. Par ailleurs, dans ces mêmes régions – qui sont aussi des terres habsbourgeoises –, la culture baroque, fondée sur l'utilité de l'hyper-visibilité, soutient les autorités civiles qui font de l'ostentation, et en particulier l'ostentation dévote, le moteur de leur politique et la preuve de leur capacité à assurer le gouvernement. L'offensive dévotionnelle, hautement stratégique, fonde leur pouvoir<sup>42</sup>. Les cérémonies d'élections participent de cette logique : elles sont une démonstration fastueuse de la force de la cité et doivent persuader la communauté urbaine qu'elle peut être efficacement protégée. Face à l'effervescence de la guerre, ces solennités disent résolument la puissance des pouvoirs locaux ; face aux angoisses convulsives, elles proposent un faste conquérant. L'historien doit alors fuir les *topos* qui font du baroque une culture du chaos et du non-sens dans un monde désespéré et affligé. L'étude attentive de ces cérémonies démontre au contraire que ce mode d'expression joue des signes et stimule l'imagination non pour faire croire à ce qui ne serait qu'apparence mais pour tenter de dire le vrai et le juste. Cette luxuriance dramaturgique et scénographique ne se veut pas un jeu d'illusions mais l'exaltation intense d'une promesse d'une stabilité

**41.** Pour une excellente étude sur le baroque, après des années d'ostracisme du concept, voir Bernard CHEDOZEAU, *Le Baroque*, Paris, 1989.

**42.** Luc DUERLOO, "Pietas Albertina. Dynastieke vroomheid en herbouw van het vorstelijke gezag", dans *Bijdragen et Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. 112, 1997, p. 1-18 ; Luc DUERLOO et Werner THOMAS (dir.), *Albert & Isabelle (1598-1621)*, 2 vol., Turnhout, 1998 ; A. DELFOSSE, *La "Protectrice du País-Bas" [...] , op. cit.*

à venir pour la cité. Ce baroque, par ailleurs, est résolument optimiste : il soutient un projet civil et religieux positif qui rend espoir à des populations bouleversées par la guerre et endurant toutes les souffrances physiques, psychologiques que ce climat engendre. Ces cérémonies d'élections sont donc bel et bien politiques et leur analyse montre que l'investissement considérable des Jésuites dans l'organisation ne s'explique pas uniquement par le désir d'y trouver le moyen de diffuser largement leur enseignement. Maîtres d'œuvre des cérémonies et concepteurs de la production allégorique, les pères entendent dominer cette fête civique et religieuse qui exalte, outre un catholicisme conquérant, le triomphe de la cité. Leur projet, s'il présente indéniablement une forte dimension pastorale, est aussi un projet politique : il doit célébrer, avec la population, l'implacable solidité de la communauté urbaine.



# TABLE DES MATIÈRES

LES AUTEURS		7
INTRODUCTION	Bernard Dompnier <i>Déchiffrer</i>	9
<hr/>		
<b>PREMIÈRE PARTIE</b>	<b>La Solennisation, ses Objets et ses Moyens</b>	
1	Jean-Yves Hameline <i>La distinction ordinaire / extraordinaire dans les textes rubricaux, les cérémoniaux, et chez leurs commentateurs autorisés</i>	19
2	Xavier Bisaro <i>Une forme de beauté du mort au XVIII<sup>e</sup> siècle : les recensions de pratiques cantorales</i>	33
3	Stefano Simiz <i>Une grande cérémonie civique et dévote : la Fête-Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i>	47
4	Alexis Meunier <i>Nécessités publiques ou “dévotion des peuples” : les polémiques autour de l’exposition fréquente du Saint-Sacrement</i>	63
5	Albrecht Burkardt <i>Les fêtes de translation des saints des catacombes en Bavière (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)</i>	79
6	Dominique Dinet <i>Expositions et transferts de reliques dans les diocèses d’Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)</i>	99
7	Sylvie Granger <i>La Fête de Madame Sainte Cécile (Le Mans, 1633)</i>	113

8	Benoît Michel <i>La musique des cérémonies extraordinaires toulousaines d'après les relations de fêtes éditées dans cette ville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i>	133
9	Claude Noisette de Crauzat <i>L'orgue et les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque en France</i>	153
10	Joseph Scherpereel <i>Fastes de la musique religieuse à Lisbonne sous l'Ancien Régime</i>	163

---

**DEUXIÈME PARTIE**

**Le Catholicisme, La Cité, la Politique**

602

11	Stefania Nanni <i>Des cérémonies pour la “guerre juste”</i>	183
12	Marc Favreau <i>Le catholicisme et les artistes français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : les cérémonies extraordinaires à l'Académie royale de Peinture et de Sculpture</i>	207
13	Fernando Negredo del Cerro <i>La sacralisation de la monarchie catholique. Les cérémonies religieuses au service de la couronne dans les églises madrilènes au XVII<sup>e</sup> siècle</i>	229
14	Annick Delfosse <i>Élections collectives d'un “Patron et Protecteur”. Mises en scène jésuites dans les Pays-Bas espagnols</i>	243
15	Marie-Élisabeth Henneau <i>Fastes princiers et culte eucharistique au pays de Liège : cérémonies baroques au cœur d'une principauté ecclésiastique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i>	261
16	Marie-Hélène Colin <i>Les cérémonies extraordinaires à Verdun vues par un chanoine de la cathédrale</i>	277
17	Philippe Martin <i>La “mort” d'un duc de Lorraine</i>	293
18	Frédéric Meyer <i>Le grand pardon de Notre-Dame de Liesse d'Annecy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : jubilé septennal et fête civique à l'époque baroque</i>	313

19	Marcella Campanelli <i>Espace sacré et espace urbain dans les cérémonies religieuses de la Naples baroque</i>	333
20	Elisa Novi Chavarria <i>Les rituels de vêture à Naples à l'époque baroque</i>	349
<b>TROISIÈME PARTIE</b>		<b>Modèle romain et Usages locaux</b>
21	Maria Antonietta Visceglia <i>Les cérémonies comme compétition politique entre les monarchies française et espagnole à Rome, au XVII<sup>e</sup> siècle</i>	365
22	Martine Boiteux <i>Funérailles féminines dans la Rome baroque</i>	389
23	Bernadette Majorana <i>Entre étonnement et dévotion. Les fêtes universelles pour les canonisations des saints (Italie, XVII<sup>e</sup> siècle et début du XVIII<sup>e</sup> siècle)</i>	423
24	Paola Vismara <i>Les splendeurs de la dévotion à Milan. Du baroque aux Lumières</i>	443
25	Michel Cassan <i>Les fêtes de la canonisation d'Ignace de Loyola et de François Xavier dans la province d'Aquitaine (1622)</i>	459
26	Marie-Claire Mussat <i>Les fêtes de canonisation de sainte Jeanne de Chantal à Rennes en 1768 : une scénographie “opératoire” entre dévotion et démonstration</i>	477
27	José Pedro Paiva <i>Les entrées des évêques dans leurs diocèses dans l'Europe moderne : une vision comparée</i>	495
28	Stéphane Gomis <i>Les entrées solennelles des évêques dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i>	509
29	Christophe Maillard <i>La fête de la Saint-Martin d'hiver à Saint-Martin de Tours au XVIII<sup>e</sup> siècle : le maintien d'une liturgie particulière dans le plus illustre chapitre collégial de France</i>	525

**Table des matières**

30	Daniel-Odon Hurel <i>Cérémonies extraordinaires dans le monachisme bénédictin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i>	<b>545</b>
31	Pierre Ragon <i>Les fêtes de béatification et de canonisation en Nouvelle-Espagne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)</i>	<b>563</b>

---

CONCLUSION	Bernard Dompnier <i>Les cérémonies, la piété et la culture</i>	<b>579</b>
------------	---	------------

---

TABLE DES ILLUSTRATIONS	<b>599</b>
TABLE DES MATIÈRES	<b>601</b>



Q

uelques décennies seulement après le concile de Trente, le culte catholique commence à se revêtir d'un faste jusqu'alors inégalé. Mises en scène, musique et décors temporaires concourent à la splendeur d'un cérémonial qui trouve son apothéose dans les solennités qui échappent au cycle liturgique (canonisations, jubilés, funérailles, sacres...). Ce volume se propose de scruter les cérémonies extraordinaires à l'échelle de la catholicité entière et de croiser les approches disciplinaires pour mettre au jour les significations religieuses, culturelles et politiques des manifestations du culte, véhicule de l'identité du catholicisme dans le monde pluriconfessionnel des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Au-delà, ces études ont pour ambition de concourir à une meilleure intelligence de la civilisation du baroque.



Presses Universitaires Blaise-Pascal

Collection *Histoires croisées*

Bernard Dompnier, professeur d'histoire moderne à l'Université Blaise-Pascal et membre de l'Institut universitaire de France, est spécialiste de l'histoire du culte et des dévotions dans le catholicisme des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.



ISBN 978-2-84516-403-1/PRIX 39 €